



Mercredi 22 avril 2020

INFORMATIONS CORONAVIRUS - COVID 19

Réouverture des déchetteries du Grand Annecy sur rendez-vous pour les végétaux

Le Grand Annecy a décidé une ouverture partielle de ses déchetteries **à partir du jeudi 23 avril 2020** pour le dépôt de déchets verts uniquement pour les habitants ne pouvant pas stocker leurs végétaux jusqu'au 11 mai.

Ils devront au préalable prendre un rendez-vous auprès du Grand Annecy et respecter les consignes d'accueil strictes afin de préserver la santé et la sécurité de tous.

Un contrôle d'accès sera systématiquement mis en place à l'entrée des sites et le nombre de véhicules présent en même temps sera limité et régulé par des agents.

Les habitants qui se présenteront sans confirmation d'un rendez-vous seront refusés.

Pour s'inscrire : formulaire en ligne sur le site www.grandanecy.fr

Consignes d'accueil en déchetterie à partir du 23 avril

- ➔ Pour le bon fonctionnement des déchetteries, il est primordial de respecter le créneau horaire de 15 minutes qui vous sera donné.
- ➔ Il est important d'être autonome lors du déchargement, car aucune aide ne sera possible. Les habitants devront apporter leur pelle et leur balai pour décharger et nettoyer après leur dépôt. Aucun outil ne leur sera prêté sur site pour éviter tout risque de contamination.
- ➔ Pour permettre l'accès à un maximum d'habitants du territoire, les déplacements en déchetterie seront limités à un seul passage par foyer au moins jusqu'au 11 mai. Cela pourra évoluer en fonction du nombre de demande et des capacités d'accueil des sites.
- ➔ Pour la santé de tous, les habitants devront respecter les gestes barrières. Le port de gants et de masques est recommandé.

➔ En plus de l'attestation de déplacement dérogatoire, les habitants devront se munir de la confirmation de rendez-vous qu'ils recevront par mail en l'imprimant ou en la téléchargeant sur leur smartphone.

La case à cocher sur l'attestation dérogatoire est la suivante :

« Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées ».

Une permanence téléphonique est assurée **uniquement en cas d'impossibilité totale de s'inscrire par internet** au 04 50 33 02 12

Le service environnement de la communauté de communes Fier et Usse reste à votre disposition pour répondre à vos questions : environnement@ccfu.fr - **04 50 77 71 17**.